PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN

SÉANCE ORDINAIRE 6 JUIN 2016

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 6 juin 2016 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères, Nathalie Jacob et Mireille Paquin et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

Monsieur Guy Veillette, maire, motive l'absence de madame Linda MacCulloch qui est absente pour des raisons personnelles.

2016-06-04 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par monsieur René Pinard Et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé ;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 88 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-05 <u>Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016</u> et de la séance extraordinaire du 2 juin 2016

Il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

(QUE)

QUE le secrétaire d'assemblée est dispensé de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 2 juin 2016, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique le 3 juin 2016 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-06 <u>Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 2 juin 2016</u>

Il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance extraordinaire du 2 juin 2016, soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- ➤ De madame Louise Baillargeon, directrice générale du Centre d'action bénévole de la Moraine, nous informant qu'ils tiendront leur 36^e assemblée générale avec leur membres bénévoles, le mardi 7 juin prochain à la salle municipale de Saint-Narcisse.
- ➤ D'Hydro-Québec, qui nous informe qu'il procède présentement à l'installation de compteurs de nouvelle génération et que ces compteurs permettront d'améliorer la qualité du service à la clientèle.
- ➤ De monsieur Gilbert Roberge, arpenteur géomètre de la firme Roberge et Pinchaud, nous offrant leurs services d'arpentage.
- ➤ De madame Odette Veillette, secrétaire de la Fabrique Saint-Narcisse qui nous remercie pour la gratuité du centre communautaire lors de l'activité bénéfice : le souper spaghetti.
- ➤ De mesdames Lucie Guilbeault et Maude Paquette-Normandin, respectivement responsable des partenariats Comité organisateur du Relais pour la vie et agente de développement de la Société canadienne du cancer, nous remerciant pour notre participation et contribution au Relais pour la vie des Chenaux qui s'est tenue à Saint-Maurice le 28 mai dernier, et qui a permis d'amasser plus de 101 611,45\$.
- ➤ De madame Francine Charbonneau, ministre responsable des Aînés, de la Lutte contre l'intimidation et députée de la région de Laval, nous informant que le 15 juin prochain aura lieu la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées
- ➤ De monsieur Michel Bordeleau, président de la Fondation centre d'accueil Saint-Narcisse, nous sollicitant financièrement afin que la fondation puisse se procurer des équipements spécialisés dans le but d'améliorer la qualité de vie des résidents et du personnel du Centre d'Accueil.
- De monsieur Martin Trépanier, président du conseil d'administration de l'Office des personnes handicapées, qui nous informe que du 1^{er} au 8 juin prochain se tiendra la Semaine québécoise des personnes handicapées et nous invite à la promouvoir au sein de notre municipalité.

(DE MONSIEUR)

De monsieur Frédéric Boucher, vice-président services-conseils de Médial Conseil Santé Sécurité inc., nous informant des différents services offerts à ses membres, soient : la prévention, la gestion des réclamations SST, l'accès à des services médicaux et juridiques, et ce, sans frais supplémentaire, l'accès gratuit à des formations en ligne et l'assurance d'une gestion supervisée par un comité de régie.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

<u>Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, avis de versement d'une</u> aide financière

Dans le cadre du projet d'ascenseur au centre communautaire de Saint-Narcisse, une aide financière de 100 000\$ nous était allouée pour les travaux réalisés en 2014. Suite à l'analyse de la réclamation finale, soumise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en novembre 2014, le ministère nous informe du paiement 100 000\$, en date du 13 mai 2016.

Protocole pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds de Développement du Territoire, Plan d'Action du PDZA de la MRC des Chenaux

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux nous a transmis le protocole pour le projet d'un Marché champêtre de Saint-Narcisse, dont la municipalité est promoteur aux coûts totaux de 15 808\$. Il nous informe qu'une subvention du fonds de développement du territoire (2016-2017) en lien avec le plan d'action du PDZA, au montant de 6 400\$ et que le projet est effectif à compter du 3 juillet 2016.

<u>Programme Réhabilitation du réseau routier local, Accélération des</u> investissements sur le réseau routier local

Monsieur Éric Breton, directeur au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), nous informe qu'ils ont reçu notre résolution concernant notre demande de réalisation des travaux de reconstruction du rang Saint-Pierre en régie interne. Monsieur Breton nous rappelle que les modalités 2015-2016 s'appliquent à l'accord de principe approuvé par le Conseil du trésor dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local et ne permettent pas le remboursement des travaux en régie interne. Aussi, il nous informe que l'accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019 afin d'y rendre admissible les plans et devis ainsi que les salaires des employés municipaux, sont prévu s'appliquer uniquement qu'au programme PIQM. Cependant, le MTMDET entend suivre le dossier du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et compte profite de cette expérience, notamment quant au type de reddition de comptes qui sera appliqué.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), concernant la nécessité d'installer des enregistreurs électroniques de débordement (EED)

Le MDDELCC nous accorde un délai d'une année pour procéder à l'installation de l'enregistreur électronique au trop-plein des étangs, et ce, à compter du 11 avril 2016.

Entrée en vigueur du règlement numéro 2015-94

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général de la MRC des Chenaux nous informe de l'adoption du règlement 2015-94, amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une virée à l'extrémité Est du chemin de l'île-du-Large dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et d'autoriser l'agrandissement d'une résidence située sur la rue des Quatorze-Soleils de la municipalité de Champlain.

Ministère du Transport du Québec, concernant l'inspection des ponts situés sur le réseau municipal

Madame Marie-Ève Turner, ingénieure et chef du Service des inventaires et du Plan, nous informe des travaux correctifs à réaliser sur le pont numéro 1580, situé dans le Haut-de-la-Grande-Ligne, sur le pont numéro 1583, situé sur la route du moulin et sur le pont numéro 1585, situé sur le rang Saint-Félix.

<u>Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), rapport d'intervention</u>

Monsieur Dave Casabon, ingénieur à la CNESST, nous informe que, lors de la visite du chantier de raccordement des services municipaux pour l'entreprise UniCoop le 18 mai dernier, monsieur Alex Gignac Rousseau, signaleur, ne portait pas de casque de sécurité, mais que la situation a été régularisée immédiatement. Aussi, la municipalité devra se procurer des vêtements de sécurité à haute visibilité conforme aux normes établies par le MTQ et devra faire suivre une formation reconnue par l'ASP Construction à tous les signaleurs. De plus, la signalisation routière n'était pas conforme aux normes des chapitres 1, 4 et 6 du volume V du manuel intitulé Signalisation routières du ministère des Transports du Québec.

visite du chantier de raccordement des services municipaux pour l'entreprise Uni

Société de l'assurance automobile du Québec

Monsieur Gaétan Breton, ingénieur à la Société de l'assurance automobile du Québec, nous informe que le règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers a été modifié et que les principales modifications affectent :

- La vérification avant départ;
- Les défectuosités mécaniques mineures et majeures;
- Le programme d'entretien préventif;
- Les modalités d'application de la vérification mécanique.

Ces changements entreront en vigueur le 20 novembre prochain et différents guides seront en vente prochainement, afin que le personnel soit bien informé.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 2 mai dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil. (**PÉRIODE**)

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Monsieur Marcel Mongrain, demande au conseil pourquoi il y a un montant si élevé pour le service de la sûreté du Québec, alors qu'il ne voit jamais de patrouilleur dans les rangs. Monsieur Veillette, maire, lui répond que nous allons faire les vérifications nécessaires auprès de la sûreté du Québec, puisqu'il existe une liste des passages exécutés lors des patrouilles.

2016-06-07 **Adoption des comptes**

Il est proposé par madame Mireille Paquin, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de juin 2016 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-08

Amendement du règlement numéro 1998-06-335, par l'ajout de l'interdiction de stationner du côté Nord-Est sur la rue Panneton entre la rue Saint-Arnaud et la rue Saint-François-Xavier

ATTENDU que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement interdisant le droit de stationner sur la rue Panneton;

ATTENDU que plusieurs camions de transport ont de la difficulté à effectuer la livraison à la compagnie Sealy Canada puisque l'espace est réduit par des autos stationnées en bordure de la rue Panneton;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 2 mai dernier;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu:

QUE le règlement portant le numéro 2016-06-518 modifie le règlement numéro 1998-06-335 par l'ajout de l'interdiction de stationner du côté Nord-Est sur la rue Panneton entre la rue Saint-Arnaud et la rue Saint-François-Xavier.

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 2016-06-518.

QUE le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-09

Adoption du 1^{er} projet de règlement numéro 2016-06-519 modifiant le règlement de zonage visant à modifier les zones 104-I, 105-CR, 108-R et 109-R.

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les zones 104-I, 105-CR, 108-R et 109-R;

ATTENDU que suite à des changements de vocation d'un bâtiment et d'éventuelles ventes, il est nécessaire de modifier les zones de ces secteurs;

ATTENDU que la zone 105-CR est agrandie par l'insertion du lot 5 189 795 : La zone 104-I est réduite en conséquence; (ATTENDU)

ATTENDU que la zone 108-R est agrandie par l'insertion du lot 5 189 935 : La zone 109-R est réduite en conséquence;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par madame Mireille Paquin Et résolu:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement de zonage numéro 2016-06-519;

QUE le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-10 Adoption du projet de règlement numéro 2016-06-520 modifiant le plan d'urbanisme visant la modification des limites d'affectation industrielles et commerciales-résidentielles

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les limites d'affectation d'usages industriels et d'usage commerciaux-résidentiels;

ATTENDU que suite à d'éventuels changements de vocation d'un bâtiment, il est nécessaire de modifier les affectations de ce secteur;

ATTENDU qu'en 2016, le plan des affectations du sol est modifié afin de redéfinir les limites des affectations commerciales-résidentielles et industrielles. Entre les rues Notre-Dame et Principale, à l'intérieur du périmètre urbain, ceci afin de répondre aux besoins exprimés dans ce secteur.

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 2016-06-520 modifiant le plan d'urbanisme;

QUE le présent projet de règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-11 <u>Fixation de l'assemblée publique de consultation sur le projet des règlements numéro 2016-06-519 et 2016-06-520</u>

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit procéder à une consultation publique sur les divers éléments d'un projet de règlement d'urbanisme;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard,

Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu :

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet des règlements numéro 2016-06-519 et 2016-06-520 le 28 juillet 2016 à compter de 19h00 au bureau municipal, 353, rue Notre-Dame à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-12 <u>Décision du conseil sur la demande de dérogation mineure de madame Sylvie</u> <u>Brouillette</u>

ATTENDU la demande de madame Sylvie Brouillette pour lui permettre de reconstruire un garage dont la superficie du bâtiment accessoire, la superficie au sol et la hauteur ne pourront respecter la réglementation permise pour un bâtiment accessoire (Article 8.2 du règlement de zonage 2009-05-438);

ATTENDU que madame Sylvie Brouillette veut procéder à la reconstruction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 221 m² et d'une hauteur de 5.50 mètres à demi hauteur;

ATTENDU que la superficie maximum d'un bâtiment accessoire est de 100 m²;

ATTENDU que la superficie au sol maximum de l'ensemble des bâtiments accessoires est de 150 m²;

ATTENDU que la hauteur maximale permise d'un garage à usage résidentiel est de 4 mètres à demi hauteur;

ATTENDU que le bâtiment actuel est désuet et demanderait une restauration importante;

ATTENDU que pour régulariser la hauteur il manque 1,5 mètre;

ATTENDU que le bâtiment actuel bénéficie d'un droit acquis quant à sa superficie, la superficie au sol et sa hauteur, mais que sa démolition éteindra son droit acquis;

ATTENDU que cette demande permettrait de reconfigurer l'emplacement actuel du bâtiment et favoriserait le morcellement de la propriété situé au 420, rue Saint-François-Xavier;

ATTENDU que le bâtiment projeté sera joint à la propriété du 461, rue de l'église dont madame Brouillette est aussi propriétaire, suite à la dérogation;

ATTENDU que cette dérogation permettra davantage l'entreposage intérieur et évitera l'entreposage extérieur exposé aux intempéries et non esthétique de la voie publique ;

ATTENDU que l'immeuble affecté par cette demande est situé au 420, rue Saint-François-Xavier à Saint-Narcisse;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande la demande de dérogation;

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,

Appuyé par madame Mireille Paquin

Et résolu:

QUE le conseil accorde la demande de dérogation mineure de madame Sylvie Brouillette tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme, conditionnellement à ce que le nouveau garage soit joint à la propriété du 461, rue de l'Église.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-13 Adoption du lieu d'emplacement du personnage historique à honorer

ATTENDU que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006;

ATTENDU qu'une entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Chenaux est présentement en cours;

ATTENDU que madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel, est mandatée pour la mise en œuvre du projet de développement d'un circuit de personnages historiques à travers les dix municipalités de la MRC des Chenaux;

ATTENDU que la société d'histoire de notre municipalité a déterminé le nom du personnage historique à honorer;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,

Appuyé par madame Nathalie Jacob

Et résolu:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse informe la MRC des Chenaux qu'il a choisi le lieu suivant pour l'installation du personnage historique soit : Parc patrimonial adjacent à l'Église, lot numéro 5 190 033.

QUE ce conseil s'engage par la présente à effectuer ou à faire effectuer, à ses frais, l'installation complète de la fondation destinée à recevoir le personnage historique, incluant son raccordement électrique, au cours des prochains mois.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-14 <u>Dossier de mise aux normes de l'eau potable, remboursement des frais de la Financière agricole du Québec à madame Ariane Veillette</u>

ATTENDU la demande de la municipalité à madame Ariane Veillette pour la création de servitudes réelles et perpétuelles permettant le maintien de conduites souterraines, d'un puits et d'un bâtiment de chloration sur ses lots numéros 5 189 785 et 5 189 641, dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

ATTENDU que pour la création de cette servitude, une demande d'autorisation a été demandée à la Financière agricole du Québec

ATTENDU que pour l'émission de cette autorisation, des frais administratifs de 130,50\$ sont exigibles conformément au règlement sur les frais exigibles par la Financière agricole du Québec.

(À CES CAUSES)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à payer un montant de 130,50\$ à madame Ariane Veillette pour les frais administratifs que madame Veillette a déjà payés à la Financière agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-15 <u>Subvention de la municipalité pour l'acquisition de baril de pluie</u>

ATTENDU que la SAMBBA a mis sur pied un programme d'économie d'eau potable adapté aux municipalités de la MRC des Chenaux;

ATTENDU que l'acquisition de baril servant à la récupération d'eau de pluie diminue la consommation et fait partie du programme d'économie d'eau potable de la SAMBBA;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse désire réduire sa consommation d'eau potable et ainsi répondre aux objectifs fixés par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales, des Régions et Occupations du territoire (MAMOT)

ATTENDU que pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie, la municipalité a déboursé un montant de 58,79\$, incluant les taxes nettes, à la SAMBBA;

ATTENDU que pour inciter les citoyens de Saint-Narcisse à se procurer un baril servant à la récupération d'eau de pluie, la municipalité a accordé une subvention monétaire;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse accorde une subvention de 14,79\$, incluant les taxes nettes, par baril servant à la récupération d'eau de pluie, aux citoyens de Saint-Narcisse qui en font l'acquisition.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-16 **Vente pour défaut du paiement des taxes**

ATTENDU qu'un immeuble du territoire de notre municipalité sera mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers le 9 juin prochain :

(QUE)

ATTENDU les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par monsieur René Pinard Et résolu : QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse autorise monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général à enchérir et à acquérir l'immeuble de notre territoire qui sera vendu par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers et qui n'aura pas trouvé preneur.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-17 <u>Demande d'une aide financière pour les finissants de l'école de la Solidarité</u>

ATTENDU que les finissants et finissantes de sixième année de l'école de la Solidarité feront un Grand Banquet pour souligner leur passage à cette école et qu'ils sollicitent des appuis financiers afin de concrétiser ce projet ;

ATTENDU que la municipalité considère important de soutenir la jeunesse locale dans la réalisation de projets formateurs ;

ATTENDU que la demande de soutien financier se chiffre à cinquante dollars (50\$);

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin,

Appuyé par monsieur René Pinard

Et résolu:

QUE le conseil municipal accepte la demande des élèves finissants, de madame Chantal Mongrain, enseignante et de madame Dancy Caouette, directrice adjointe et offrira un montant de 50\$, pour le projet de grande fête qui aura lieu au gymnase de l'école, le 20 juin prochain, afin d'assurer une fête hors du commun.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-18 <u>Paiement d'une partie de l'allocation annuelle à madame Claire Déziel,</u> chargée de l'application du règlement des chiens

ATTENDU que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse, annuellement, des allocations de dépenses pour la personne chargée de l'application du règlement des chiens;

ATTENDU que madame Claire Déziel désire recevoir 50% de son allocation annuelle;

ATTENDU que l'allocation à verser à madame Claire Déziel pour l'année 2016 est de 9\$ par licence de chien;

ATTENDU que 312 licences de chiens ont été émises;

ATTENDU que madame Claire Déziel fait un excellent travail pour l'application du règlement des chiens;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier

Et résolu:

QUE le Conseil autorise le paiement de 1404\$ en honoraires à madame Claire Déziel, ce qui équivaut à 50 % de son allocation annuelle pour l'année 2016.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-19 **Dossier assurance collective, délégation pour soumission**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Narcisse offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

ATTENDU qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1er octobre 2016;

ATTENDU qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurances et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

ATTENDU que la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu:

QUE la Municipalité de Saint-Narcisse délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective.

QU'UNE copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-20 <u>Dossier assurance collective, mandat donné à ASQ Consultant en avantage sociaux</u>

ATTENDU que le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région de la Mauricie et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Narcisse adhère à ce regroupement d'assurance collective;

ATTENDU que le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

ATTENDU que la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu:

(QUE)

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE le Conseil municipal confie à ASQ Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

QU'UNE copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-21 <u>Inscription au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM)</u>

ATTENDU que le congrès annuel de la FQM se déroulera les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochain au Centre des congrès de Québec sous le thème « Les régions, phares de notre avenir»;

ATTENDU que différents ateliers seront organisés notamment sur les finances et fiscalités, l'environnement, l'aménagement du territoire et d'autres formations adaptés à la réalité des municipalités;

ATTENDU que le congrès annuel est un lieu d'échanges et que les élus auront l'occasion d'aborder différents sujets;

ATTENDU que le développement des municipalités comporte des enjeux importants et que les élus doivent être au cœur des enjeux importants pour le développement de nos municipalités;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mireille Paquin, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE le conseil autorise l'inscription au congrès 2016 et assume les frais de déplacement, de repas et d'hébergement à monsieur Denis Chartier afin que celui-ci participe aux différentes formations et ateliers offerts lors de ce congrès.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-22 **Nomination du maire suppléant**

ATTENDU que l'amendement à l'article 107 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme stipule que le Maire suppléant ne peut désormais, de façon automatique, remplacer le Maire au Conseil de la MRC;

ATTENDU que dorénavant, en l'absence du Maire, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, la vacance de son poste, il est remplacé au Conseil de la MRC par un substitut que le Conseil de la municipalité désigne parmi ses membres ;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob, Appuyé par madame Mireille Paquin Et résolu :

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de Saint-Narcisse nomme madame Linda MacCulloch, conseillère au siège numéro 4 de cette municipalité, comme maire suppléant et représentant substitut pour remplacer le Maire pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou encore, pendant la vacance de son poste, pour siéger au Conseil de la MRC des Chenaux.

(QUE)

QUE ce mandat est effectif à compter du 1^{er} juillet 2016 et prend fin, soit pour une période se terminant le 31 décembre 2016 ou jusqu'à la nomination d'un successeur.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-23 <u>Dépôt du rapport semestriel des résultats financiers de la municipalité</u>

ATTENDU que madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, dépose l'état semestriel des résultats financiers de la municipalité, lequel état a été préparé en date du 1^{er} juin 2016;

ATTENDU que ce rapport semestriel des résultats est transmis à chacun des membres du conseil lors de la séance régulière du 6 juin 2016;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par monsieur Gilles Gauthier Et résolu :

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport semestriel des résultats financiers de la municipalité au 1^{er} juin 2016, lequel est consigné au dossier des états financiers et de la vérification comptable pour l'exercice financier 2016.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-24 Adoption des prévisions budgétaires 2016 révisées de l'OMH

ATTENDU le dépôt d'une révision budgétaire de l'Office Municipal d'Habitation (O.M.H.) de Saint-Narcisse pour l'exercice financier 2016;

ATTENDU que les nouvelles prévisions budgétaires montrent un déficit d'exploitation anticipé de 68 418\$ pour l'année 2016 et que 10% du déficit d'opération doit être assumé par la municipalité;

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé le versement de sa contribution financière pour l'année 2016 à l'OMH échelonnée en deux versements et qu'un premier versement au montant de 3 121\$ a déjà été effectué;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur René Pinard, Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse approuve les nouvelles prévisions budgétaires soumises par la SHQ pour l'OMH de Saint-Narcisse pour son exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 et, conséquemment, ajuste sa contribution au nouveau déficit anticipé au montant de 68 418\$;

QUE le conseil municipal accepte de modifier sa contribution financière pour l'année 2016 à l'OMH afin de refléter la révision budgétaire déposée le 18 mai dernier et qu'un montant de 3 721\$ représentant le deuxième versement sera effectué vers la mi-octobre pour l'exercice financier 2016.

Adoptée à l'unanimité.

2016-06-25 <u>Mise à jour des rôles de perception, écritures comptables</u>

ATTENDU la réception d'une demande, de madame Lucie Nobert pour le crédit des taxes des différents services municipaux pour la vacance de son logement situé, au 390, rue Principale;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger le rôle de perception pour soustraire au dossier de madame Lucie Nobert, les taxes de services du logement étant situé au, 390, rue Principale, le logement étant vacant;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le rôle de perception pour tenir compte du recensement des chiens et qu'il est nécessaire d'ajuster nos listes pour tenir compte des modifications apportées depuis le recensement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier, Appuyé par madame Nathalie Jacob Et résolu :

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables au rôle de perception pour soustraire les taxes de services au dossier de madame Lucie Nobert en date du 1^{er} janvier 2016, du logement étant situé, au 390, rue Principale à Saint-Narcisse.

QUE le conseil autorise madame Christine Trudel, secrétaire trésorière adjointe, à faire les écritures comptables pour soustraire une licence de chien au dossier de madame Dolores Thiffault situé au 770, rang Saint-Pierre, pour ajouter une licence de chien au dossier de monsieur Marcel Toupin situé au 309, rue Alfred à Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marcel Mongrain demande au conseil, si le taux de taxe municipale est le même pour les personnes résidant dans les rangs que ceux demeurant au centre du village. De plus, monsieur Mongrain stipule que la pression du réseau d'eau potable est faible, qu'il n'y a pas de poteau incendie, qu'il y a plusieurs trous dans les rangs et que l'accès internet est médiocre. Monsieur Veillette, maire, répond à l'assemblée que le taux de taxe est le même pour tous et que l'évaluation de chaque résidence est réalisée en conséquence des services offerts. Aussi, monsieur Veillette, explique que les travaux réalisés pour mise aux normes de l'eau potable ont amélioré la pression dans le réseau, que les travaux de reconstruction des rangs sont dispendieux et que les subventions ne sont pas en liens avec des travaux de voirie, mais plutôt rattaché à des travaux de réfection des conduites existantes. Monsieur Veillette a conclu, en informant l'assemblée qu'il y a présentement une étude de déposée pour l'installation de la fibre optique dans chaque tronçon de la municipalité, mais que le projet est toujours en réflexion.

2016-06-26 <u>Clôture de l'assemblée</u>

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, Il est proposé par madame Mireille Paquin, Appuyé par monsieur Denis Chartier Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h31.	
Adoptée à l'unanimité.	
M. Guy Veillette, maire	M. Stéphane Bourassa,
	Directeur général